

## Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine

Dossier : 6212-03-05

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 28 septembre au 12 novembre 2005

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la municipalité des Îles-de-la-Madeleine a pris fin le 12 novembre 2005. Conformément au mandat qui lui a été confié le 14 septembre 2005 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 28 septembre au 12 novembre 2005, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

La municipalité des Îles-de-la-Madeleine propose d'aménager un lieu d'enfouissement technique (L.E.T.) à proximité de son Centre de traitement des matières résiduelles à Havre-aux-Maisons, où sont localisés ses installations de compostage, le centre de tri et l'incinérateur. Le L.E.T. prévu aurait une durée de vie de 50 ans et une capacité d'élimination maximale de 93 450 m<sup>3</sup> (92 100 tonnes) à raison de 1 869 m<sup>3</sup>/an. Les résidus enfouis seraient majoritairement composés de débris de construction ou de démolition et de résidus d'incinération composés de mâchefer, de chaux usée et de cendres volantes. Actuellement, les résidus de la municipalité sont, soit entreposés ou soit expédiés à l'extérieur de l'archipel pour être éliminés sur le continent. L'exploitation du L.E.T. se ferait essentiellement en surélévation avec une mise en place progressive du recouvrement final et du réseau de puits de captage des biogaz. Les coûts d'aménagement, d'opération et de post-fermeture porteraient le coût d'enfouissement à 145,61\$ la tonne.

Par ailleurs, afin de pallier les désagréments occasionnés par une défaillance éventuelle de son incinérateur, la municipalité propose l'implantation d'une aire d'entreposage de 1 225 m<sup>2</sup> qui pourrait accueillir, sur une base temporaire, 2 135 m<sup>3</sup> (750 tonnes) de matières résiduelles destinées à l'incinération.

*(Extrait du communiqué émis le 28 septembre 2005)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

#### Les milieux humain et naturel

- L'importance environnementale de la dune du sud ;
- L'ordre des diverses phases de réalisation du projet (tenter de restaurer au fur et à mesure ce qui est dégradé) afin d'épargner le milieu naturel et de travailler de façon plus sécuritaire ;
- L'emplacement du site proposé par rapport à la zone de forêt brûlée, à la sablière et à la dune bordière recouverte de végétation ;
- La demande de précisions quant à la présence d'espèces végétales à statut précaire (par exemple le Corème de Conrad et l'Hudsonie tomenteuse) dans la zone d'étude et les impacts prévus sur ces mêmes espèces ;
- L'évaluation des scénarios relativement à la dynamique de l'endroit en lien avec les changements climatiques (augmentation du niveau des mers, réchauffement de la planète, retrait de la dune à cause de l'érosion) ;
- La mise en place de mesures d'atténuation afin de contrer l'érosion ;

- Les emplois créés aux Îles-de-la-Madeleine par le projet.

## **Les éléments du projet**

- **Le site**

- L'état actuel du site qui sera utilisé pour le projet, la caractérisation du sol ;
- L'emplacement exact et les avantages/inconvénients des deux lieux envisagés pour l'entreposage temporaire ;
- Le lien entre la quantité de production de déchets et la durée de vie du site d'enfouissement ;
- La façon d'amener les eaux de ruissellement vers la mer en évitant de passer à travers la dune afin d'éviter le refoulement jusqu'au site ;
- L'emplacement prévu au plan d'aménagement pour la construction du lieu d'enfouissement complémentaire pour les cendres volantes et le système de traitement des eaux de lixiviat ;
- Les répercussions de la fermeture du site privé d'enfouissement de matériaux secs (D.M.S.) de Fatima prévue, dans environ 2 ans, sur le L.E.T. envisagé.

- **Les aspects techniques et les membranes**

- Le temps requis pour la construction d'une nouvelle cellule temporaire d'entreposage en cas de besoin ;
- La durée de vie des membranes qui seraient utilisées, leur disponibilité à long terme, la nécessité d'en faire l'achat à l'avance et de les entreposer en prévision des diverses phases ;
- La nature des contrats et de la garantie qu'offrent les entreprises qui produisent les membranes ;
- Les actions ou moyens qui seraient pris en cas de bris des membranes ;
- La nécessité d'examiner diverses options ou hypothèses en lien avec l'installation des membranes.

- **La gestion des déchets**

- L'exportation, le traitement et l'enfouissement des cendres volantes ;
- Les raisons pour lesquelles les eaux de lixiviat seraient dirigées vers Fatima et Havre-aux-maisons au lieu de l'étang du Nord (évacuation et traitement des boues) ;
- Le processus de dégradation ou de stabilisation du lixiviat ;
- La possibilité d'utiliser l'usine actuelle de traitement des boues de fosses septiques pour le traitement du lixiviat ;
- Le type de traitement que subiront les eaux de lixiviation de la zone d'entreposage temporaire par rapport aux autres eaux de lixiviation ;
- La problématique de l'augmentation de la quantité de matériaux secs produits depuis quelques années ;
- Les statistiques de génération de l'ensemble des déchets, pas seulement des matériaux secs ;
- La raison pour laquelle on porte autant d'attention aux cendres volantes ;
- Le type de traitement actuel des déchets ;

- Le lien entre le traitement fait des déchets cumulés lors d'un ancien bris de l'incinérateur et la durée de vie utile du L.E.T. proposé ;
- Le traitement qui a été fait des déchets cumulés lors d'un ancien bris de l'incinérateur et le traitement qu'on en fera dans l'avenir ;
- Le traitement prévu pour les biogazs.
- **Les coûts**
  - Le coût actuel du traitement des déchets et le coût du traitement des déchets après la réalisation du projet ;
  - L'actualisation de l'ensemble des coûts de réalisation du projet ;
  - L'évaluation des coûts des diverses options d'exportation des déchets.

### **Autres préoccupations**

- La mise à jour du fond de carte des installations utilisé pour la présentation (actuellement date de 2001) ;
- Le questionnement quant à l'efficacité de n'utiliser que des panneaux pour dissuader les utilisateurs de VTT d'emprunter les chemins qui seront construits pour l'installation et l'entretien du site (clôture ou autres) ;
- La mise en place par la municipalité d'un programme de formation prévu pour ses travailleurs car l'opération du site nécessitera certaines connaissances techniques ;
- La raison pour laquelle il n'y a pas eu de caractérisation ou d'échantillonnage des émissions de l'incinérateur depuis plusieurs années (qualité de l'air) ;
- La demande de soumettre les résultats de l'étude d'impact du consultant à une contre-expertise indépendante ;
- La sous-estimation de la possibilité de bris de l'incinérateur.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Les centres de consultation**

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans le centre de consultation suivant :

<b>Centre</b>	<b>Adresse</b>
Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules	315, chemin Principal, Cap-aux-Meules

### **Le site Internet**

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
Le vendredi 30 septembre 2005		<i>Le Radar</i>
Le mardi 11 octobre 2005	<i>Le Journal de Montréal</i>	
Le mardi 11 octobre 2005	<i>Le Soleil</i>	
Le vendredi 14 octobre 2005		<i>Le Radar</i>

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
28 septembre Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	237	Site du BAPE
26 octobre 2005 Rappel de la séance d'information	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine	–	–

## La séance d'information

Date	26 octobre 2005, 19 h 30
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Enregistrement de la séance fait sur place par M <sup>me</sup> Bourdages
Promoteur	M. Jean A. Hubert, directeur adjoint à l'hygiène du milieu, municipalité des Îles-de-la-Madeleine M. André Simard, consultant, André Simard et associés
Assistance	28 personnes
Durée	3 heures

## Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif d'expliquer le processus de la période d'information et de consultation publiques du BAPE.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée pendant toute la durée de la période d'information et de consultation publiques portant sur le *Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine*. Le projet a fait l'objet d'une couverture médiatique dans les médias de la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, c'est-à-dire l'hebdomadaire *Le Radar* ainsi que la radio de *Radio-Canada* à Matane et *CFIM 92,7 FM*. De plus, le journal *Constructo* s'est également intéressé au projet.

La séance d'information, la description du projet, les coûts du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées du centre de consultation temporaire ouvert dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 16 novembre 2005

Catherine Roberge, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Louise Bourdages et Julie Olivier, conseillères en communication